

LE RI, C'EST QUOI ?

Le Revenu d'Insertion (RI) est une prestation financière qui s'adresse à toute personne dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille.

En complément de l'aide financière, un appui-social et des mesures d'insertion sont proposées pour vous accompagner dans la stabilisation de votre situation et le retour à l'emploi.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



Être domicilié-e à Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, St-Sulpice ou Villars-Ste-Croix



Être majeur-e, de nationalité suisse ou titulaire (ou en attente) d'un permis de séjour valable



Votre fortune ne doit pas dépasser les plafonds suivants :

CHF 4'000.- si vous êtes seul-e,
CHF 8'000.- pour un couple,
CHF 2'000.- supplémentaires par enfant
(avec un plafond total de CHF 10'000.-),
CHF 10'000.- si vous avez plus de 57 ans



Vos revenus mensuels doivent être inférieurs au seuil fixé par le barème cantonal

COMMENT DEMANDER LE RI ?



1

PORTE D'ORIENTATION SOCIALE (POS)

Contacter la POS par **téléphone au +41 21 316 84 00** ou en vous **présentant au guichet** sur place (voir le plan d'accès au verso)



2

INFO SOCIALE

Un-e assistant-e social-e évaluera votre situation. **N'oubliez pas** de prendre avec vous **vos documents** (voir "Documents à présenter" au verso). En cas de droit RI présumé, une permanence vous sera fixée avec un-e gestionnaire de dossiers RI



3

PERMANENCE

Lors de ce rendez-vous avec un-e gestionnaire de dossiers RI, vous transmettez **la demande RI signée** et **les documents** demandés lors de l'info sociale

LE CALCUL DU RI COMPREND...

1 Forfait d'entretien et forfait frais particuliers

Nourriture, boisson, vêtements, transports (2 zones), Serafe, téléphone, argent de poche, électricité, mobilier, etc.

Taille du ménage	Forfait d'entretien	Forfait frais particuliers
1 personne	1'138.-	52.-
2 personnes	1'743.-	67.-
3 personnes	2'122.-	67.-
4 personnes	2'434.-	67.-
5 personnes	2'727.-	67.-
6 personnes	2'983.-	67.-
7 personnes	3'239.-	67.-
Personne supplémentaire	+ 256.-	67.-

Jeune adulte (JAD) âgé entre 18-25 ans	Forfait d'entretien	Forfait frais particuliers
Personne seule ou en colocation, sans charge de famille et activité lucrative	809.-*	52.-

*Un supplément forfaitaire de CHF 202.- est accordé en sus pour les JAD 18-25 ans inscrits à l'UC ORP-CSR ou effectuant une MIS / MIP.

3 La prise en charge de certains frais supplémentaires :

- ➔ Frais de transport et de repas pris à l'extérieur (emploi, MIS, stage, rendez-vous médical)
- ➔ Franchise et participation (quote-part) à l'assurance maladie (LAMal)
- ➔ Primes d'assurances RC, ECA, décomptes de chauffage et d'électricité, société de cautionnement

2 Frais de logement

Le loyer effectif est pris en charge dans les limites prévues ci-dessous. Les charges liées au bail s'ajoutent au loyer.

Communes	Personne seule	Couple	Couple ou 1 adulte + 1 enfant	Couple ou 1 adulte + 2 enfants	Couple ou 1 adulte + 3 enfants et plus
Bussigny	1'100.-	1'450.-	2'100.-	2'100.-	2'400.-
Chavannes	1'100.-	1'450.-	2'100.-	2'100.-	2'400.-
Crissier	1'100.-	1'300.-	2'100.-	2'100.-	2'400.-
Ecublens	1'015.-	1'300.-	1'800.-	1'800.-	2'400.-
Renens	1'100.-	1'300.-	1'800.-	1'800.-	2'400.-
Saint-Sulpice	1'200.-	1'600.-	2'300.-	2'300.-	2'400.-
Villars-Ste-Croix	1'100.-	1'100.-	1'475.-	1'475.-	2'400.-

Jeune adulte (JAD) âgé entre 18-25 ans	Forfait loyer
Personne seule ou en colocation, sans charge de famille et activité lucrative	666.- (charges comprises)

- ➔ Traitements dentaires et frais relatifs à l'achat de lunettes et lentilles de contact
- ➔ Frais de garde d'enfants, rentrée scolaire, camps, devoirs surveillés, droit de visite
- ➔ Frais de contraception

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS DE L'INFO SOCIALE

Afin de pouvoir évaluer votre droit au RI, nous vous remercions de prendre avec vous les documents suivants :

- ➔ Pièce d'identité suisse ou permis de séjour
- ➔ Les relevés postaux et/ou bancaires des 3 derniers mois
- ➔ Tous justificatifs de revenus (fiches de salaire, décision rente AI /AVS, décompte chômage, indemnité journalière maladie/accident, etc.)
- ➔ Bail à loyer ou contrat de sous-location
- ➔ En cas d'incapacité de travail pour raison de maladie, accident ou maternité : un certificat médical.
- ➔ D'autres pièces peuvent être demandées selon la situation (assurance vie, fortune immobilière etc....).



Si vous avez des difficultés à rassembler ces pièces, dites-le nous; un·e assistante social·e peut vous aider à réunir les documents



CONTACTEZ-NOUS

ARASOL

Porte d'Orientation Sociale (POS)

Av. du 14 Avril 7, 1020 Renens

+41 21 316 84 00

arasol@aras.vd.ch

www.arasol.ch



Horaires d'ouverture
lundi - vendredi

🏠 08h30 - 11h30 14h00 - 16h15

☎ 08h30 - 11h45 13h45 - 16h30

RI REVENU D'INSERTION



ARASOL